

CONSEIL MUNICIPAL DU 18.03.2019

L'An deux mille dix-neuf et le dix-huit mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain JOSSE, Maire.

Etaient présents : MM. JOSSE Alain, TROUILLARD Jean, Mme MONÉRIE Nelly, MM. CHARON Gérard, GIRARD Jean-Louis, MM. LEHARENGÉ Gilles, PINCELOUP Laurent, M. VOLLET Jean-Marie.

Etaient absents : Mme MAROLLES Elisabeth pouvoir à Mr VOLLET Jean-Marie, Mr NORMAND Jean-Claude pouvoir à Mr CHARON Gérard.

Mme MONERIE a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2018

1- Commune

Le compte administratif présente un résultat de clôture :

- Excédentaire en investissement de 57 102,39 euros
- Excédentaire en fonctionnement de 118 076,29 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018.

2- Service de l'eau

Le compte administratif présente un résultat de clôture :

- Excédentaire en investissement de 9 319,00 euros
- Déficitaires en exploitation de 5 155,70 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service de l'eau pour l'exercice 2018.

3- Logements sociaux

Le compte administratif présente un résultat de clôture :

- Déficitaires en investissement de 4 882,20 euros
- Excédentaire en fonctionnement de 13 091,91 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif des logements sociaux pour l'exercice 2018.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion de la commune, du service de l'eau et des logements sociaux établis par le receveur de la Trésorerie de Nogent-le-Rotrou pour l'exercice 2018, conformément aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur de l'exercice 2018, pour les budgets de la commune, du service de l'eau et des logements sociaux.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 SUR LES BUDGETS EXERCICE 2019

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par application des Instructions Comptables M14 et M49, il convient que les résultats d'investissement et de fonctionnement ou d'exploitation de l'exercice 2018 fassent l'objet d'une délibération décidant, soit de leur affectation, soit de leur report.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- pour le budget communal, de reporter l'excédent d'investissement de 57 102,39 euros au compte 001, de reporter l'excédent de fonctionnement de 118 076,29 euros au compte 002,
- pour le budget du service de l'eau, de reporter l'excédent d'investissement de 9 319,00 euros au compte 001, de reporter le déficit d'exploitation de 5 155,70 euros au compte 002,
- pour le budget des logements sociaux, de reporter le déficit d'investissement de 4 882,20 euros au compte 001, de reporter l'excédent de fonctionnement de 13 091,91 euros au compte 002 et d'affecter la somme de 4 882,20 euros au compte 1068.

VOTE DES 3 TAXES LOCALES EXERCICE 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de voter les taux des taxes d'habitation, foncière sur le bâti et foncière sur le non bâti pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'appliquer les taux suivants pour l'exercice 2019 :

* Taxe d'habitation	19,00 %
* Taxe foncière (bâti)	22,00 %
* Taxe foncière (non bâti)	41,07 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2019

Monsieur le Maire donne lecture des budgets primitifs de la commune, du service de l'eau et des logements sociaux, proposés pour l'année 2019.

1- Commune

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à 129 035 euros
- en section de fonctionnement à 329 765 euros

Le Conseil Municipal accepte et vote le budget primitif de la commune.

2- Service de l'eau

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à 27 908 euros
- en section d'exploitation à 50 300 euros

Le Conseil Municipal accepte et vote le budget primitif du service de l'eau.

3- Logements sociaux

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à 15 823.20 euros
- en section de fonctionnement à 23 421.91 euros

Le Conseil Municipal accepte et vote le budget primitif des logements sociaux.

CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME AVEC L'ATD

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme avec l'ATD.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention établie avec l'ATD pour une durée de 3 ans.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire informe de l'adhésion de la commune à l'AMF 28, après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de régler la cotisation 2019 de 168,32 €.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2019

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par l'ATD en contrepartie de la cotisation annuelle :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 60 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Ainsi, la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte peut faire appel à l'Agence technique départementale (ATD) pour une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de travaux de voirie, ayant pour montant prévisionnel 13 610,93 € HT.

Monsieur le Maire présente la convention permettant de faire intervenir l'ATD.

Le Conseil Municipal décide

- de solliciter l'assistance de l'Agence technique départementale,
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'ATD

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs organismes sollicitent une subvention auprès de notre commune. Il s'agit de l'Association sportive du Collège Pierre Brossolette, du foyer rural de Berd'huis, de l'association française des sclérosés en plaques, et l'AFM Téléthon, du BTP CFA et de l'IEM Le Château de Bailly.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention au BTP CFA d'un montant de 75 € et à l'IEM Le Château de Bailly un montant de 500 €.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT AQUAVAL

Le conseil syndical AQUAVAL s'est réuni le 26 février 2019, pour délibérer sur la modification de ses statuts, notamment sur l'intégration de la commune « Arcisses » pour l'ensemble de son périmètre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette modification statutaire.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Leharengé évoque un problème de remblai sur le chemin des poussineries.

INFORMATIONS DIVERSES

Compte-rendu de réunions par Mr Trouillard :

- 07/02/2019 : Conseil communautaire Parc du Perche
- 26/02/2019 : ATD
- 05/03/2019 : Commission développement durable
- 15/03/2019 : Présentation du bâti de la commune

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30